

Date de révision 03-nov.-2023

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 66229

Numéro du fiche de données de sécurité 66229

Nom du produit MAXGUARD NP ARLA6

Forme Contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Market Specific UFI 6C80-008D-J00J-06M0

Substance pure/mélange Mélange

Contient STYRENE, ACETONE, METHYL METHACRYLATE, COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE), MALEIC ANHYDRIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation industrielle
Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 3 Irritation respiratoire	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient STYRENE, ACETONE, METHYL METHACRYLATE, COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE), MALEIC ANHYDRIDE



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO₂, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
STYRENE 100-42-5	>= 20 - < 25%	01-211945786 1-32-XXXX	202-851-5	Aquatic Chronic 3 (H412) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) Repr. 2 (H361d) Eye Irrit. 2 (H319) STOT RE 1 (H372) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)	-	-	-
TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm] 13463-67-7	>= 15 - < 25%	01-211948937 9-17-XXXX	236-675-5 (022-006-00-2)	Non classé	-	-	-
ACETONE 67-64-1	>= 3 - < 5%	01-211947133 0-49-XXXX	200-662-2 (606-001-00-8)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	>= 1 - < 2.5%	01-211945249 8-28-XXXX	201-297-1	Skin Sens. 1 (H317) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT SE 3 :: C>=10% Skin Sens. 1 :: C>=1.0%	-	-
POTASSIUM	>= 0.1 - < 0.5%	Aucune	221-625-7	Repr. 2	-	-	-

2-ETHYLHEXANOATE 3164-85-0		donnée disponible		(H361d) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)			
COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE) 136-52-7	>= 0.1 - < 0.25%	01-200952467 8-29-XXXX	205-250-6	Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Sens. 1A (H317) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360Fd) Aquatic Acute 1 (H400)	-	-	-
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	>= 0 - < 0.001%	01-211947242 8-31-XXXX	203-571-6	Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1A (H317) STOT RE 1 (H372) Resp. Sens. 1 (H334) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
STYRENE 100-42-5	1000	2000	11.7	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm] 13463-67-7	10000	Aucune donnée disponible	5.09	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ACETONE 67-64-1	5800	> 15688	100.2	76	Aucune donnée disponible
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	8420	5000	29.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE) 136-52-7	Aucune donnée disponible	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	235	2620	0.16	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
Inhalation	Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires.
Yeux	Sensation de brûlure. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Cutané(e)	Urticaire. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Irritante. Érythème (rougeurs cutanées). Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
---------------------------------------	--

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Oxydes métalliques. Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Code d'action d'urgence (EAC) •3YE

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielle lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Garder sous clef.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 3.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	France
STYRENE 100-42-5	-	TWA: 23.3 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 46.6 ppm STEL: 200 mg/m ³ *
TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM]	-	TWA: 10 mg/m ³

CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER $\geq 10 \mu\text{m}$ 13463-67-7		
ACETONE 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m ³
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 410 mg/m ³
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	-	STEL: 1 mg/m ³ All+

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	France
STYRENE 100-42-5	-	0.02 mg/L - venous blood (Styrene) - Before the beginning of the next shift 0.04 mg/L - urine (Styrene) - end of shift 400 mg/g creatinine - urine (Mandelic acid and Phenylglyoxyl) - end of shift, preferably at end of workweek 300 mg/g creatinine - urine (Mandelic acid) - Before the beginning of the next shift 0.55 mg/L - venous blood (Styrene) - end of shift 800 mg/g creatinine - urine (Mandelic acid) - end of shift 240 mg/g creatinine - urine (Phenylglyoxylic acid) - end of shift 100 mg/g creatinine - urine (Phenylglyoxylic acid) - prior to shift
ACETONE 67-64-1	-	100 mg/L - urine (Acetone) - end of shift

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
STYRENE 100-42-5	-	-	289 mg/m ³ [4] [7]
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	-	1.5 mg/cm ² [5] [7]	208 mg/m ³ [4] [6]
POTASSIUM 2-ETHYLHEXANOATE 3164-85-0	-	12 mg/kg [4] [6]	32 mg/m ³ [4] [6]
COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE) 136-52-7	-	-	0.235 mg/m ³ [5] [6]
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	-	-	0.4 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
STYRENE 100-42-5	2.1 mg/kg/day [4] [6]	-	174.25 mg/m ³ [4] [7]
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	8.2 mg/kg bw/day [4] [6]	1.5 mg/cm ² [5] [7]	74.3 mg/m ³ [4] [6]
POTASSIUM 2-ETHYLHEXANOATE 3164-85-0	2.5 mg/kg [4] [6]	6 mg/kg [4] [6]	8 mg/m ³ [4] [6]
COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE) 136-52-7	175 µg/kg bw/day [4] [6]	-	37 µg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
STYRENE 100-42-5	0.028 mg/l	-	0.014 mg/l	-	-
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	0.94 mg/l	0.94 mg/L	0.094 mg/l	-	-
POTASSIUM 2-ETHYLHEXANOATE 3164-85-0	0.36 mg/l	0.493 mg/L	0.036 mg/l	-	-
COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOAT E) 136-52-7	0.0006 mg/l	-	0.00236 mg/l	-	-
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	0.1 mg/l	-	-	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
STYRENE 100-42-5	0.614 mg/kg	0.307 mg/kg	-	0.2 mg/kg	5 mg/l
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	10.2 mg/kg sediment dw	0.102 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.47 mg/kg	10 mg/l
POTASSIUM 2-ETHYLHEXANOATE 3164-85-0	6.37 mg/kg	0.637 mg/kg	71.7 mg/L	1.06 mg/kg	71.7 mg/kg
COBALT	9.5 mg/kg	9.5 mg/kg	0.37 mg/L	10.9 mg/kg	0.37 mg/l

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
BIS(2-ETHYLHEXANOATE) E) 136-52-7					
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	0.334 mg/kg/day	0.033 mg/kg/day	-	0.042 mg/kg/day	44.6 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser des outils à main qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Laminate	>0.5 mm	480 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	blanche
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

Point de fusion / point de

Valeurs**Remarques • Méthode**

Aucune information disponible.

congélation		
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	>145 °C	Aucune information disponible.
Inflammabilité		Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	13 °C	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	>88 mm ² /s	@ 40 °C.
>5000 mm ² /s		@ 23 °C.
Viscosité dynamique	5000 mPa.s	Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1.078 g/cm ³	Aucune information disponible.
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse peut se produire.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. décharge statique (décharge électrostatique). Protéger de la lumière du jour. Exposition à l'air. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Cuivre. Aluminium. Ammoniac. Amines. Halogènes. Sels métalliques. Peroxydes. Agent réducteur. Composés de nitrates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Hydrocarbures. ACÉTONE. Oxydes métalliques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (inhalation-gaz) 22,500.00 ppm
 ETAmél (inhalation-vapeurs) 55.00 mg/l
 ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)
) 7.50 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
STYRENE	= 1000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 11.7 mg/L (Rat) 4 h
TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING	> 10000 mg/kg (Rat)	-	= 5.09 mg/L (Rat) 4 h

1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER $\geq 10 \mu\text{m}$			
METHYL METHACRYLATE	8420 - 10000 mg/kg (Rat)	5000 - 7500 mg/kg (Rabbit)	= 29.8 mg/L (Rat) 4 h
COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE)	-	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 10 mg/L (Rat) 1 h
MALEIC ANHYDRIDE	= 235 mg/kg (Rat)	= 2620 mg/kg (Rabbit)	= 0.16 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Corrosion/irritation cutanée**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

ACETONE (67-64-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)	500 mg	24 heures	Légèrement irritant pour la peau
	Lapin	Cutané(e)	395 mg		Légèrement irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

ACETONE (67-64-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil	10 UI		Irritation oculaire légère
	Lapin	œil	20 mg	24 heures	Irritation oculaire modérée
	Lapin	œil	20 mg		Irritation oculaire sévère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

METHYL METHACRYLATE (80-62-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	Sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
--------------	------------------

STYRENE	Repr. 2
---------	---------

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Organes auditifs.

ACETONE (67-64-1)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Effets narcotiques

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
STYRENE	EC50: =1.4mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =0.72mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 0.46 - 4.3mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: 0.15 - 3.2mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 3.24 - 4.99mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 19.03 - 33.53mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6.75 - 14.5mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 58.75 - 95.32mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: 3.3 - 7.4mg/L (48h, Daphnia magna)
METHYL METHACRYLATE	EC50: =170mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 243 - 275mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 125.5 - 190.7mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 170 - 206mg/L (96h, Lepomis)	-	EC50: =69mg/L (48h, Daphnia magna)

		macrochirus) LC50: 153.9 - 341.8mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: >79mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 326.4 - 426.9mg/L (96h, Poecilia reticulata)		
MALEIC ANHYDRIDE	EC50: =29mg/L (72h, Desmodemus subspicatus)	LC50: =75mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

STYRENE (100-42-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	10 jours	>60%	Facilement biodégradable

METHYL METHACRYLATE (80-62-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	14 jours	94%	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
STYRENE	2.96
ACETONE	-0.23
METHYL METHACRYLATE	1.38
MALEIC ANHYDRIDE	-2.36

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
STYRENE	La substance n'est pas PBT/vPvB
TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]	La substance n'est pas PBT/vPvB
ACETONE	La substance n'est pas PBT/vPvB
METHYL METHACRYLATE	La substance n'est pas PBT/vPvB
POTASSIUM 2-ETHYLHEXANOATE	La substance n'est pas PBT/vPvB
COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE)	La substance n'est pas PBT/vPvB
MALEIC ANHYDRIDE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1866
Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A3
Code ERG 3L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1866
Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
N° d'urgence F-E, S-E
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1866
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage II
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 640C
Code de classification F1

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN1866

d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU RÉSINE EN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 640C

Code de classification F1

Code de restriction en tunnel (D/E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
STYRENE 100-42-5	RG 84
ACETONE 67-64-1	RG 84
METHYL METHACRYLATE 80-62-6	RG 65, RG 82
MALEIC ANHYDRIDE 108-31-6	RG 66

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
STYRENE	-	-	Development Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
--------------	------------------------------------	------------------------------------

	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
STYRENE - 100-42-5	75.	-
TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER $\geq 10 \mu\text{m}$] - 13463-67-7	75.	-
ACETONE - 67-64-1	75.	-
METHYL METHACRYLATE - 80-62-6	75.	-
MALEIC ANHYDRIDE - 108-31-6	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux**TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

DSL/NDL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

EINECS/ELINCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

ENCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

IECSC

Est conforme

KECL

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

NZIoC

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Rapport sur la sécurité chimique** Sans objet**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H332 - Nocif par inhalation
 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision *** Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par K Winter
Préparée par

Date de révision 03-nov.-2023

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité